

Devenir fleuriste

Description

Devenir fleuriste demande un grand investissement personnel. Il s'agit d'un métier qui ne cesse pas d'évoluer et qui requiert un vrai savoir-faire ainsi qu'un certain nombre de qualités et compétences, même s'il peut s'exercer sans diplôme. À la fois artisan, artiste et commerçant, le professionnel aura plus de chances d'avoir du succès dans le domaine en se mettant à son compte après quelques années d'exercice. À ce moment, deux options s'offriront à lui :

- Créer une société ;
- Se lancer en tant qu'[auto-entrepreneur](#).

[Créer votre entreprise en ligne](#)

Que signifie devenir fleuriste ?

Littéralement, c'est devenir un **spécialiste en fleurs**. Des formations spécifiques mènent au métier. Contrairement à ce que l'on pense parfois, il ne s'improvise pas. Le fleuriste tel qu'on le connaît souvent est spécialisé dans la création florale et excelle dans le domaine :

- De la botanique ;
- Des végétaux ;
- De l'horticulture.

Quelles sont les missions du fleuriste ?

Les missions du fleuriste peuvent varier considérablement selon son domaine de prédilection. **Souvent techniques et commerciales**, il s'agit de :

- Tailler et entretenir des fleurs ;
- Accueillir et conseiller les clients ;
- S'approvisionner et livrer les commandes.

Mais, étant un véritable passionné des fleurs, il réalise aussi généralement un **travail artistique** qui consiste à :

- Choisir et composer les fleurs ;
- Décorer un intérieur ou des tables.

Quelles sont les qualités et compétences nécessaires pour devenir fleuriste ?

Diverses compétences sont requises pour devenir fleuriste. Pour faire une création florale, il doit par exemple **maîtriser l'horticulture et la botanique**. Pour mener à bien son activité, il aura également à développer différentes qualités personnelles et professionnelles :

- Être créatif et à l'aise avec le travail manuel ;
- Être artiste dans l'âme ;
- Avoir le sens du contact ;
- Savoir faire preuve de minutie.

Quelles formations suivre pour devenir fleuriste ?

Plusieurs formations permettent de devenir fleuriste. Mieux vaut en suivre si l'on veut aller dans ce domaine, surtout si l'on prévoit d'ouvrir un magasin de fleurs plus tard. Mais, il est tout aussi **possible d'exercer le métier sans diplôme**.

Sans diplôme

Le métier n'exige aucun diplôme spécifique, **ni pour travailler en tant que fleuriste ni pour ouvrir un point de vente**. Mais, le fait d'en posséder ouvre plus d'opportunités intéressantes sur le marché du travail.

Les formations possibles

Pour travailler dans une boutique, il est préférable d'**avoir un CAP fleuriste**. Ce diplôme se prépare en un, deux ou trois ans. Pour ceux qui ambitionnent d'ouvrir leur propre magasin de fleurs, il leur est conseillé de suivre une formation permettant de décrocher un BP fleuriste ou un BM fleuriste.

Pour devenir fleuriste, **l'artisanat, les travaux pratiques et les arts appliqués** comptent parmi les principales matières à apprendre. Mais, dans la liste, on peut également citer :

- L'éducation physique ;
- [La comptabilité](#) ;
- Le conseil et le commerce.

Les cours peuvent être suivis en formation continue ou en :

- Contrat d'apprentissage ;
- Alternance ;
- Contrat de professionnalisation.

Bon à savoir : les formations conviennent aussi bien aux étudiants, aux demandeurs d'emploi et aux personnes en reconversion professionnelle.

À quel salaire peut-il prétendre ?

Souvent, un fleuriste débutant touche le Smic. S'il détient un CAP, son **salaire moyen est de 2 000 euros mensuels** en moyenne. S'il est installé à son compte, il peut gagner jusqu'à 3 500 euros par mois. Dans la grande distribution, sa rémunération annuelle s'élève à près de 20 166 euros par an.

Quelles sont les évolutions de carrière possibles pour le fleuriste ?

En début de carrière, il est possible de trouver un poste de fleuriste-vendeur dans un magasin de fleurs. Après quelques années d'expérience professionnelle, il peut **s'orienter vers le poste de chef de rayon floral au sein d'une grande surface**.

Il a également la possibilité de **devenir conseiller technique de vente** en se spécialisant dans un domaine en particulier, le commerce de graines par exemple. Plus tard, l'artisan fleuriste peut gérer son propre magasin.

Comment créer et ouvrir un magasin de fleurs ?

Le fleuriste peut s'installer à son compte s'il estime avoir une expérience suffisante

ainsi que les prérequis nécessaires à la réussite de son projet. Mais, la création d'un magasin de fleurs **suit un formalisme spécifique**, qui ne se résume pas non plus à la recherche du nom parfait et à l'[immatriculation de l'entreprise](#).

Plan d'affaires

Avant de démarrer son activité, le fleuriste se doit d'**estimer un chiffre d'affaires prévisionnel**. En moyenne, son CA s'établit à environ 150 000 euros. Le végétal représente la majeure partie de cette somme.

D'autre part, le fleuriste doit non seulement s'interroger sur l'emplacement idéal et le profil de sa clientèle cible, mais également s'informer sur les **fournisseurs de fleurs et de plantes existant sur le marché** tels que les :

- Grossistes ;
- Producteurs régionaux ;
- Importateurs ;
- Horticulteurs.

En même temps, il faut qu'il procède au calcul du [stock prévisionnel](#) et sache gérer les produits pour limiter les pertes. Ils proviennent généralement de la France, des Pays-Bas ou de l'Union européenne, mais, ils **peuvent également être originaires** :

- De la Colombie ;
- Du Maroc ;
- Du Costa Rica ;
- D'Israël ;
- Du Kenya.

À noter : il est tout aussi important que le fleuriste prenne le temps de se renseigner sur ses concurrents potentiels.

Le choix du statut juridique

Après avoir réalisé un [business plan efficace](#) et avant de passer à la réalisation des démarches administratives, le fleuriste doit également choisir le **statut juridique adapté à sa situation et ses besoins**.

De son choix dépendront ses responsabilités juridiques et financières ainsi que celui de ses éventuels associés. Parmi les [formes juridiques](#) possibles, **il a par exemple le choix entre** la :

- SARL ;
- SAS ;
- SASU ;
- [SA](#).

Selon ses objectifs, il peut également opter pour :

- L'entreprise individuelle ;
- L'EURL ;

Les formalités de création

Pour pouvoir exercer son activité, le fleuriste doit ensuite **enregistrer son entreprise** au [RCS](#) ainsi qu'au Répertoire des métiers.

Les assurances nécessaires

Dans la liste des **assurances obligatoires**, on distingue :

- La mutuelle entreprise ;
- L'assurance automobile ;
- La prévoyance d'entreprise.

Parmi les **assurances facultatives**, on retrouve par ailleurs la :

- [Multirisque professionnelle](#) ;
- Garantie RC pro.

Ces deux assurances ne sont pas obligatoires, mais il est **fortement recommandé d'en souscrire**.

Quels sont les coûts liés à l'ouverture d'un magasin de fleurs ?

En moyenne, il faut au moins **compter 20 000 euros pour démarrer l'activité**. Il est possible, mais déconseillé d'ouvrir son commerce sans apport. En injectant des fonds

dans le capital de départ, le fleuriste rassurera les partenaires financiers.

Pour rappel, il est essentiel de **choisir la stratégie financière adaptée** et d'évaluer les dépenses avant d'ouvrir le magasin. Le budget à prévoir dépend en grande partie :

- Du lieu d'implantation ;
- De la taille du magasin ;
- De l'ampleur des travaux à accomplir.

En plus de devoir s'acquitter des **frais de location ou d'achat de son local**, l'entrepreneur devra encore réaliser des travaux d'aménagement et de décoration qui ont également un coût.

Bon à savoir : opter pour le statut d'auto-entrepreneur entraîne généralement moins de dépenses.

En somme, les coûts liés à l'ouverture du magasin dépendent surtout des services qui seront proposés ainsi que des moyens que l'on prévoit de mettre en œuvre. Ils peuvent ainsi être compris entre **10 000 euros et 150 000 euros**. En s'installant en ville, l'investissement réalisé par le fleuriste risque même d'aller au-delà de 300 000 euros.

FAQ

Comment devenir fleuriste à l'âge de 40 ans ?

Il n'est pas obligatoire de détenir un Bac pro ou un BTS fleuriste pour pouvoir exercer le métier à 40 ans. Toutefois, il est conseillé de suivre un stage de reconversion pour trouver ensuite plus rapidement un poste intéressant.

Comment devenir fleuriste auto-entrepreneur ?

Pour se lancer en tant qu'auto-entrepreneur, le fleuriste sera tenu de se déclarer auprès du Centre de formalités des entreprises compétent. En fonction de son cœur de métier, il devra se rapprocher, soit de :

- La CCI ;
- La CMA ;
- L'Urssaf.

Où le fleuriste exerce-t-il son métier ?

Le fleuriste peut donc s'installer à son compte en tant qu'artisan à domicile, ouvrir un magasin de fleurs ou encore travailler en tant que salarié. S'il est salarié, il exerce souvent son métier dans des :

- Pépinières ;
- Grandes surfaces (espace ou rayon jardinerie par exemple) ;
- Points de vente classiques.